

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 janvier 2016 à 20 h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers, Mmes Thérèse Lemelin et Aline Trudel, MM Serge Clément, Yves Daoust, Maxime Pratte, sous la présidence du maire, Raymond Larouche, formant le quorum du Conseil.

Est absente :

Mme Karine Tessier, conseillère

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et au greffe

2016-01-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Aline Trudel, et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 12 janvier 2016 soit, par les présentes adopté.

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2016

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre et des séances extraordinaires du 10 décembre 2015

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 11 décembre 2015 au 8 janvier 2016

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 3 décembre 2015 au 6 janvier 2016

3.3 Dépôt de la liste des immeubles – vente pour non-paiement de taxes

3.4 Adoption de dépenses pour dons et subventions pour l'année 2016

3.5 Refinancement et financement des règlements d'emprunt n^{os} 311-2008 303-2007 316-2009 380-2014 385-2015 386-2015

3.5.1 Résolution de prolongation

3.5.2 Résolution de courte échéance

3.5.3 Résolution de concordance

3.5.4 Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

4. Urbanisme et Environnement

4.1 Dépôt de la liste des permis généraux et certificats et des permis de lotissements du mois de décembre 2015

- 4.2 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels
 - 4.2.1 Lot 2 048 461 (lots projetés 5 831 511 et 5 831 512 - rue Hungaria)
 - 4.2.2 Lot 2 047 811 (lots projetés 5 437 959 et 5 437 960 – chemin Saint-Féréol)
- 4.3 Demande de prolongation de délai d'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

5. Règlement

- 5.1 Adoption du règlement n° 384-1-2015 modifiant le règlement n° 384-2015 relativement à la constitution du Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier les fonctions du Comité
- 5.2 Avis de motion avec dispense de lecture - règlement n° 375-2-2016 (RMH 330) modifiant le règlement n° 375-2014 relatif au stationnement afin d'ajouter une zone d'interdiction de stationnement
- 5.3 Adoption du projet de règlement n° 375-2-2016 (RMH 330) modifiant le règlement n° 375-2014 relatif au stationnement afin d'ajouter une zone d'interdiction de stationnement
- 5.4 Avis de motion et dispense de lecture - règlement n° 382-1-2016 modifiant le règlement n° 382-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires
- 5.5 Adoption du projet de règlement n° 382-1-2016 modifiant le règlement n° 382-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires
- 5.6 Avis de motion et dispense de lecture - règlement n° 383-1-2016 modifiant le règlement n° 383-2015 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
- 5.7 Adoption du projet de règlement n° 383-1-2016 modifiant le règlement n° 383-2015 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
- 5.8 Adoption du règlement n° 392-2015 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds pour les subventions relativement au programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et des lanières patrimoniales
- 5.9 Adoption du règlement n° 393-2015 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds à la vidange des fosses septiques

6. Affaires administratives

- 6.1 Epursol : paiement de la facture n° 0000054177 relatif à la vidange des fosses septiques
- 6.2 Paiement de subventions relatif au Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2015
- 6.3 9274-5843 Québec Inc. : entente de partage de coût et quittance finale
- 6.4 Dunton Rainville avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels
- 6.5 Marceau Soucy Boudreau : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels

- 6.6 La Compagnie Meloche Inc. : acceptation du décompte progressif n° 2 et recommandation de paiement pour les travaux exécutés jusqu'au 17 novembre 2015 relativement au pavage sur différents chemins de la Municipalité des Cèdres
- 6.7 Émondage et Abattage Dionne Inc. : paiement de la facture n° 4095 pour l'élagage d'arbres sur le chemin du Fleuve
- 6.8 Équipements Lourds Papineau Inc. : paiement des factures n^{os} 95834 et 96825 pour l'acquisition d'une pelle réversible « versoir basculant »

7. Affaires municipales

- 7.1 Vente du lot vacant 2 047 944 (chemin Saint-Féréol / rue Blanche)
- 7.2 Vente du lot vacant 2 045 759 (montée Ménard)
- 7.3 Identification des signataires autorisés aux fins de l'acte de cession du lot numéro 2 048 420, soit le site du parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare

8. Services techniques et travaux publics

- 8.1 Projet domiciliaire Haut-Chamberry
 - 8.1.1 Acceptation finale des travaux de la phase 3B (pavage et bordures de béton sur une partie de la rue du Ruisseau – section sud) et cession des infrastructures
 - 8.1.2 François Leroux, notaire : mandat pour la préparation des documents relatifs à la cession des infrastructures et emprises municipales de la phase 3B (pavage et bordures de béton sur une partie de la rue du Ruisseau – section sud)
 - 8.1.3 Acceptation provisoire des travaux de la phase 4A (bordures et pavage sur le tronçon nord de la rue Champlain)
 - 8.1.4 Acceptation provisoire des travaux de la phase 4B – lot 2 (travaux d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de fondation de rue sur la rue du Ruisseau (section nord-est))
- 8.2 Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructure
 - 8.2.1 Prolongement du contrat de service pour la fourniture du personnel pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux et de l'alimentation d'eau potable 2011-2016
 - 8.2.2 Offre de services pour l'évaluation du niveau d'accumulation des boues dans les étangs aérés
 - 8.2.3 Abrogation de la résolution n° 2015-07-272 : mandat pour la préparation des plans et devis pour un système de déphosphatation des étangs aérés
 - 8.2.4 Révision du mandat de préparation et de suivi du plan d'actions sur la gestion des eaux de ruissellement
 - 8.2.5 Usine d'épuration des eaux usées : fermeture du dossier de demande de certificat d'autorisation pour le rideau flottant auprès du ministère du Développement Durable et de la Lutte contre le changement climatique

9. Service des loisirs, Culture et vie communautaire

- 9.1 Modification de la Politique de reconnaissance des organismes
- 9.2 Modification de la Politique de soutien à l'intégration des enfants vivant avec une déficience intellectuelle ou physique au programme de camp de jour
- 9.3 Modification du programme d'aide financière pour parents de nouveau-nés
- 9.4 Infografilm : acquisition de 6 chapiteaux 10' x 10'

10. Ressources humaines

10.1 Surveillants de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier)

10.1.1 Embauche de Steven Desrochers

10.1.2 Embauche de Nicolas LeBeau

10.1.3 Embauche de David Zawisla à titre de substitut

10.2 Augmentation des heures du préventionniste au Service de sécurité incendie

11. Divers

Période de questions

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2016-01-02 Adoption des procès-verbaux

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2015 et des deux séances extraordinaires du 10 décembre 2015 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Yves Daoust, et résolu que les procès-verbaux de de la séance ordinaire du 8 décembre 2015 et des deux séances extraordinaires du 10 décembre 2015 soient par les présentes adoptés, le tout en conformité de l'article 201 du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2016-01-03 Acceptation des comptes du 11 décembre 2015 au 8 janvier 2016

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'accepter le paiement des comptes du 11 décembre 2015 au 8 janvier 2016 tel qu'inscrits au journal des déboursés et ce, en considérant que les membres du Conseil ont reçu à cet effet toute la documentation pertinente tel que : journal des salaires et dont lesdits documents sont déposés dans les archives de la Municipalité.

- Liste des chèques / fonds de fonctionnement : n^{os} 4100 à 4218 au montant total : 345 466,44 \$ (*les factures suivantes sont retirées n^{os} 264626M au montant de 3 414,12 \$ et 251969M au montant de 3 238,88\$*);
- Fonds pour Règlements : n^{os} 9600046 à 9600052 au montant total de 16 833,02\$.
- Salaires des employés et rémunération des élus pour les semaines de paie n^{os} 48 à 52 inclusivement au montant total de 278 262,01 \$;
- Rémunération des élus au montant brut de 16 739,80 \$;
- Salaires des employés au montant brut de 261 522,21 \$;
- Contribution de l'employeur de 22 464,09 \$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-01-04 Acceptation de la liste des bons de commande du 3 décembre 2015 au 6 janvier 2016

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Maxime Pratte et résolu qu'en considérant l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes transmise par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émise le 6 janvier 2016 pour une dépense de 41 763,36 \$ a été acceptée par le Conseil municipal à cette séance.

Adopté à l'unanimité

2016-01-05 Dépôt de la liste des immeubles – vente pour non-paiement de taxes

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Maxime Pratte et résolu que suite à la présentation par le secrétaire-trésorier de la liste des personnes et immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payées, incluant les droits de mutations, en date du **12 janvier 2016**, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à expédier la liste des immeubles conformément à la loi et qui devront être vendus le **14 AVRIL 2016** à moins que les arriérages, les intérêts, les pénalités et les frais en aient été payés au préalable;

Le secrétaire-trésorier est autorisé par les présentes à acheter, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, les immeubles ainsi vendus, pour le montant des taxes et des frais et d'enchérir en conséquence, afin de protéger ladite créance.

Adopté à l'unanimité

2016-01-06 Adoption des dons et subventions pour l'année 2016

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Yves Daoust et résolu d'autoriser le paiement sur présentation de pièces justificatives, les dons, subventions et frais de représentation pour l'année 2016 suivants :

Contribution

<i>École secondaire de la Cité des Jeunes</i>	200 \$
<i>École Marguerite-Bourgeoys</i>	1000 \$
<i>Paroisse St-Joseph de Soulanges (feuilleton paroissial)</i>	220 \$
<i>Club Octogone des Cèdres (journée des gens spéciaux)</i>	250 \$
<i>Club Optimiste Les Cèdres (défilé de Noël, tournoi de golf)</i>	1000 \$
<i>Comité d'Aide et de Secours pour les Chats Abandonnés</i>	500 \$
<i>Subventions diverses</i>	3 000 \$
<i>Maison des jeunes</i>	25 000 \$
<i>Maison des soins palliatifs (campagne de poinsettias et autres)</i>	400 \$

Frais de représentation

Association des gens d'affaires de Soulanges 250 \$

Publicité

Événements / cahiers spéciaux 500 \$

Vœux de Noël 350 \$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2016-01-07 Refinancement et financement des règlements d'emprunt n^{os} 311-2008
303-2007 316-2009 380-2014 385-2015 386-2015
Résolution de prolongation**

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres avait, le 25 janvier 2016, un montant de 1 348 100 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 828 100 \$, pour une période de 10 ans et 15 ans en vertu des règlements numéro 311-2008, 303-2007 et 316-2009;

ATTENDU QUE le dit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 43 395 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 304 705 \$

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 26 janvier 2016;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Thérèse Lemelin et résolu :

QUE la Municipalité des Cèdres emprunte 1 304 705 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de **1 jour** au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

Adopté à l'unanimité

**2016-01-08 Refinancement et financement des règlements d'emprunt n^{os} 311-2008
303-2007 316-2009 380-2014 385-2015 386-2015
Résolution de courte échéance**

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Aline Trudel et résolu :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 345 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 311-2008, 303-2007, 316-2009, 380-2014, 385-2015 et 386-2015, la Municipalité des Cèdres émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 26 janvier 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 311-2008, 303-2007, 316-2009, 380-2014, 385-2015 et 386-2015, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité

2016-01-09 Refinancement et financement des règlements d'emprunt n^{os} 311-2008 303-2007 316-2009 380-2014 385-2015 386-2015
Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Cèdres souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 345 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
311-2008	658 800 \$
303-2007	242 700 \$
316-2009	403 205 \$
380-2014	155 295 \$
385-2015	375 000 \$
386-2015	510 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Maxime Pratte, et résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 345 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 26 janvier 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES
100, boul. Don Quichotte, bureau 1
L'Île-Perrot, QC
J7V 6L7

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La Municipalité des Cèdres, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté à l'unanimité

**2016-01-10 Refinancement et financement des règlements d'emprunt n^{os} 311-2008
303-2007 316-2009 380-2014 385-2015 386-2015
*Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des
demandes de soumissions publiques***

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 311-2008, 303-2007, 316-2009, 380-2014, 385-2015 et 386-2015, la Municipalité des Cèdres souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 janvier 2016, au montant de 2 345 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité des Cèdres a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE	99,0300	126 000\$	1,30000%	2017	2,37257%
		129 000\$	1,50000%	2018	
		133 000\$	1,70000%	2019	
		136 000\$	2,00000%	2020	
		1 821 000\$	2,20000%	2021	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,71700	126 000\$	1,35000%	2017	2,40670%
		129 000\$	1,50000%	2018	
		133 000\$	1,75000%	2019	
		136 000\$	2,00000%	2020	
		1 821 000\$	2,15000%	2021	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,67000	126 000\$	1,30000%	2017	2,50309%
		129 000\$	1,50000%	2018	
		133 000\$	1,70000%	2019	
		136 000\$	2,00000%	2020	
		1 821 000\$	2,25000%	2021	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,31700	126 000\$	1,35000%	2017	2,59117%
		129 000\$	1,50000%	2018	
		133 000\$	1,75000%	2019	
		136 000\$	2,00000%	2020	
		1 821 000\$	2,25000%	2021	

ATTENDU QUE l'offre provenant de **CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE** s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Aline Trudel, et résolu :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 345 000 \$ de la Municipalité des Cèdres soit adjugée à **CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE** ;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adopté à l'unanimité

2016-01-11 Dépôt de la liste des permis généraux et certificats et des permis de lotissements du mois de décembre 2015

Dépôt de la liste des permis généraux et certificats et des permis de lotissements du mois de décembre 2015.

**2016-01-12 Cession pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels
Lot 2 048 461 (lots projetés 5 831 511 et 5 831 512 - rue Hungaria)**

ATTENDU la demande de lotissement du lot 2 048 461 (lots projetés 5 831 511 et 5 831 512 – rue Hungaria) selon le plan S 4739-3, minute 8099, daté du 25 novembre 2015 et préparé par M. David Simoneau, arpenteur géomètre;

ATTENDU que cette demande concerne la subdivision du lot 2 048 461 afin de former deux lots distincts (lots projetés 5 831 511 et 5 831 512) ;

ATTENDU la recommandation du Comité administratif d'urbanisme;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'accepter le versement de la compensation monétaire s'établissant à 7 530 \$ relative à la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels projetée basée sur 10% de la valeur de l'immeuble au rôle d'évaluation en vigueur et d'affecter cette somme au Fonds pour fins de parc, de terrains de jeux d'espaces naturels.

Adopté à l'unanimité

**2016-01-13 Cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels
Lot 2 047 811 (lots projetés 5 437 959 et 5 437 960 – chemin du Fleuve)**

ATTENDU la demande de lotissement du lot 2 047 811 selon le plan R20678-1-2, minute 13343, daté du 26 novembre 2015 et préparé par M. Benoît Rolland, arpenteur géomètre;

ATTENDU QUE cette demande concerne la subdivision du lot 2 047 811 afin de former deux lots distincts (lots projetés 5 437 959 et 5 437 960) ;

ATTENDU la recommandation du Comité administratif d'urbanisme ;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'accepter le versement de la compensation monétaire s'établissant à 7 950 \$ relative à la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels projetée basée sur 10% de la valeur de l'immeuble au rôle d'évaluation en vigueur et d'affecter cette somme au Fonds pour fins de parc, de terrains de jeux d'espaces naturels.

Adopté à l'unanimité

2016-01-14 Demande de prolongation de délai d'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC Vaudreuil-Soulanges

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 25 octobre 2004;

ATTENDU l'entrée en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le 12 mars 2012;

ATTENDU l'entrée en vigueur du Règlement numéro 167-15-1 amendant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Vaudreuil-Soulanges aux fins de la concordance au PMAD de la CMM en date du 3 juillet 2015;

ATTENDU QU'à la suite de cette entrée en vigueur, les municipalités locales de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont un délai de six (6) mois pour procéder à l'exercice de concordance au schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres n'a pas été en mesure de compléter l'exercice de concordance de la réglementation municipale dans les délais prévus par la Loi et à cet effet, doit adresser une demande de prolongation de délai;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme *Provencher Roy, urbanisme Inc.* le 10 décembre 2015 afin de procéder à la rédaction du règlement de concordance au règlement du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut demander une prolongation de délai au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Serge Clément, et résolu à l'unanimité qu'une demande soit acheminée à M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, afin d'obtenir un délai, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2016, pour procéder à l'adoption de tout règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Adopté à l'unanimité

2016-01-15 Adoption du règlement n° 384-1-2015 modifiant le règlement n° 384-2015 relativement à la constitution du Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier les fonctions du Comité

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* et que le *Règlement sur la constitution d'un comité d'urbanisme* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU l'adoption du règlement n° 384-2015 relativement à la constitution du Comité consultatif d'urbanisme le 12 mai 2015;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite réviser certaines dispositions du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné et un projet de règlement adopté lors de la séance du Conseil du 8 décembre 2015;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reconnu avoir reçu le projet de règlement et autorisé la dispense de la lecture;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu qu'il soit par le présent règlement, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le point 2.2 de la section 2 du règlement n° 384-2015 intitulé « CONSTITUTION ET MODALITÉS » est abrogé et remplacé par le texte suivant :

2.2 Fonctions du Comité consultatif d'urbanisme

Le Comité étudie et fait des recommandations au Conseil municipal sur tout cas prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ou sur tout autre dossier que lui soumet le Conseil.

ARTICLE 2

Le point 4.1 de la section 4 du règlement n° 384-2015 intitulé « DEVOIRS ET POUVOIRS DU COMITÉ » est abrogé et remplacé par le texte suivant :

4.1 Devoirs

Le Comité doit :

- a) Étudier les demandes de dérogation mineure et faire recommandation au Conseil;
- b) Étudier toute demande relative aux plans d'aménagement d'ensemble et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, s'il y a lieu et faire recommandation au Conseil.
- c) Faire au Conseil municipal des recommandations sur toute question d'interprétation et d'application de la réglementation municipale d'urbanisme, pour répondre aux demandes qui lui sont faites par le Conseil municipal à cet effet.

ARTICLE 3

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement n° 384-2015 qu'il modifie.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

2016-01-16 Avis de motion - règlement n° 375-2-2016 (RMH 330) modifiant le règlement n° 375-2014 relatif au stationnement afin d'ajouter une zone d'interdiction de stationnement

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE est donné par ALINE TRUDEL conseillère, qu'à une séance subséquente, il sera soumis au Conseil pour adoption, le règlement n° 375-2-2016 ayant pour objet de modifier le règlement n° 375-2014 afin d'ajouter une zone d'interdiction de stationnement.

2016-01-17 Adoption du projet de règlement n° 375-2-2016 (RMH 330) modifiant le règlement n° 375-2014 relatif au stationnement afin d'ajouter une zone d'interdiction de stationnement

ATTENDU QUE les municipalités locales ont le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a ajouté, par résolution, des zones interdisant le stationnement;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été dûment donné lors de la présente séance du 12 janvier 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reconnu avoir reçu le projet de règlement avant le dépôt de l'avis de motion et autorisé la dispense de la lecture dudit règlement ;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Aline Trudel et résolu qu'il soit par le présent règlement, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

L'annexe A « Voies publiques où le stationnement est interdit » est remplacée de la façon suivante :

Voies publiques où le stationnement est interdit :

- Chemin Saint-Féréol sur toute sa longueur pour tous les numéros civiques pairs et impairs;
- Chemin Saint-Dominique sur toute sa longueur pour tous les numéros civiques pairs et impairs;
- Rue Blanche entre la rue Isabelle et le chemin Saint-Féréol (côté des numéros civiques impairs);
- Chemin du Fleuve du 1000 au 1018, soit de la rue Saint-Pierre au terrain d'angle;
- Chemin du Fleuve entre le 927 et 1037 (côté des numéros civiques impairs seulement);
- Entre le 2 et 10 de la rue Saint-Pierre à partir du chemin du Fleuve, soit la portion de rue bordant la caserne;
- Du 136 rue Lauzon au 131 rue Gauthier (courbe longeant le fleuve), des deux côtés ;
- Sainte-Geneviève, côté nord-ouest de la rue entre la rue Saint-Joseph et Saint-Thomas;

- Chemin du Fleuve, entre le chemin Saint-Féréol et le quai municipal, côté ouest;
- Rue Champlain, (à l'ouest de la rue Chamberry), sur toute sa longueur, des deux côtés en alternance, de 9h à 9h le lendemain, les vendredis, samedis, dimanches et lundis pour les numéros civiques pairs et les mardis, mercredis et jeudis pour les numéros civiques impairs ;
- Rue Baillargeon, sur toute sa longueur, des deux côtés;
- Rue Farmer, du côté nord ainsi que dans le rond-point des deux côtés.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

2016-01-18 Avis de motion avec dispense de lecture - règlement n° 382-1-2016 modifiant le règlement n° 382-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE est donné par SERGE CLÉMENT conseiller, qu'à une séance subséquente, il sera soumis au Conseil pour adoption, le règlement n° 382-1-2016 ayant pour objet de modifier le règlement n° 382-2015 afin de tenir compte de la réaffectation d'employés.

2016-01-19 Adoption du projet de règlement n° 382-1-2016 modifiant le règlement n° 382-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le Conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE le règlement n° 382-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires a été adopté le 10 mars 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement n° 382-1-2016 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de dépenses afin de tenir compte de la réaffectation d'employés;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné à la présente séance du 12 janvier 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reconnu avoir reçu le projet de règlement avant le dépôt de l'avis de motion et autorisé la dispense de la lecture dudit règlement ;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust, et résolu qu'il soit, par le présent projet de règlement, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le précédent préambule fait partie intégrante du présent règlement n° 382-1-2016.

ARTICLE 2

L'article 3.4 du règlement n° 382-2015 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

« Le directeur général est responsable du maintien à jour du présent règlement. Il doit présenter au conseil pour adoption, s'il y a lieu, tout projet de modification dudit règlement qui s'avérerait nécessaire pour l'adapter à de nouvelles circonstances ou à un changement législatif l'affectant.

Le secrétaire-trésorier, de concert avec le directeur du service des finances et de trésorerie ou en l'absence de ce dernier, le comptable municipal, est responsable de voir à ce que des contrôles internes adéquats soient mis et maintenus en place, pour s'assurer de l'application et du respect du règlement, par tous les fonctionnaires et employés de la Municipalité. »

ARTICLE 3

L'article 8.3 du règlement n° 382-2015 est modifié par la modification, l'ajout et le retrait de personnes bénéficiant d'une délégation du Conseil autorisant des dépenses reliées aux opérations de la façon suivante :

Retirer :

« - Chef médical - Service des Premiers Répondants »

Ajouter :

« - Directeur adjoint du Service de sécurité incendie »

Modifier :

« - Responsable de la bibliothèque »
(Remplacer le « B » majuscule de bibliothèque par « b »)

« - Directeur des finances et de la trésorerie en son absence, le comptable municipal »

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

2016-01-20 **Avis de motion avec dispense de lecture - règlement n° 383-1-2016 modifiant le règlement n° 383-2015 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats**

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE est donné par YVES DAOUST, conseiller, qu'à une séance subséquente, il sera soumis au Conseil pour adoption, le règlement n° 383-1-2016 ayant pour objet de modifier le règlement n° 383-2015 afin de tenir compte de la réaffectation d'employés.

2016-01-21 **Adoption du projet de règlement n° 383-1-2016 modifiant le règlement n° 383-2015 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats**

ATTENDU QUE l'article 212.1 du Code municipal permet au Conseil, par règlement, d'ajouter des pouvoirs et obligations au directeur général de la Municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire modifier le règlement n° 383-2015 règlement déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de tenir de la réaffectation d'employés;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été dûment donné à la présente séance du 12 janvier 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reconnu avoir reçu le projet de règlement avant le dépôt de l'avis de motion et autorisé la dispense de la lecture dudit règlement ;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Aline Trudel, et résolu qu'il soit, par le présent règlement, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le précédent préambule fait partie intégrante du présent règlement n° 383-1-2016.

ARTICLE 2

L'article 1 du règlement n° 383-2015 est modifié par la modification, l'ajout et le retrait de personnes bénéficiant d'une délégation du Conseil autorisant des dépenses reliées aux opérations de la façon suivante :

Retirer :

- « - Chef médical - Service des Premiers Répondants »
- « - Directeur des finances et trésorerie »

Ajouter :

- « - Directeur adjoint du Service de sécurité incendie »
- « - Directeur des finances et de la trésorerie en son absence, le comptable municipal »

Modifier :

« - Responsable de la bibliothèque »
(Remplacer le « B » majuscule de bibliothèque par « b »)

ARTICLE 3

L'article 3.3 du règlement n° 383-2015 est modifié par le remplacement du fonctionnaire « Directeur des finances et de la trésorerie » au Groupe 2 par l'expression suivante :

« Directeur des finances et de la trésorerie, en son absence, le comptable municipal »

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

2016-01-22 Adoption du règlement n° 392-2015 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds pour les subventions relativement au programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et des lanières patrimoniales

ATTENDU QUE les règlements relatifs au programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et des lanières patrimoniales;

ATTENDU QUE l'article 1094.1 stipule que toute municipalité peut, par règlement, créer au profit de l'ensemble de son territoire ou d'un secteur déterminé, une réserve financière à une fin déterminée pour le financement des dépenses;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer une réserve afin de pourvoir aux dépenses du programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et des lanières patrimoniales;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné et un projet de règlement adopté à la séance extraordinaire du 10 décembre 2015;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Yves Daoust, et résolu qu'il soit, par le présent règlement, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Que le préambule fasse partie intégrante de ce règlement comme s'il était récité au long.

ARTICLE 2 - CRÉATION DE LA RÉSERVE

La réserve financière est créée pour le financement des dépenses relativement au programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et des lanières patrimoniales.

ARTICLE 3 - MONTANT PROJETÉ

La réserve financière est créée pour un montant annuel de 20 000 \$ pour l'année 2015 et les années subséquentes;

ARTICLE 4 - MODE DE FINANCEMENT

Cette réserve financière est créée à même le fonds général.

ARTICLE 5 - INTÉRÊTS

Les intérêts produits par le capital sont affectés à la réserve financière.

ARTICLE 6 - AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES

La Municipalité versera l'excédent des revenus sur les dépenses, à la fin de l'existence de la réserve financière, au fonds général.

ARTICLE 7 - DURÉE DE LA RÉSERVE

Cette réserve financière a une durée d'existence indéterminée.

ARTICLE 8 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

2016-01-23 Adoption du règlement n° 393-2015 pour la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds à la vidange des fosses septiques

ATTENDU QUE le Conseil s'est prévalu des dispositions de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales en adoptant son règlement n° 342-2011 relativement à la vidange des fosses septiques;

ATTENDU QUE l'article 1094.1 stipule que toute municipalité peut, par règlement, créer au profit de l'ensemble de son territoire ou d'un secteur déterminé, une réserve financière à une fin déterminée pour le financement des dépenses;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer une réserve afin de pourvoir aux dépenses de la vidange des fosses septiques;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné et un projet de règlement adopté à la séance extraordinaire du 10 décembre 2015;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Aline Trudel, et résolu qu'il soit, par le présent règlement, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Que le préambule fasse partie intégrante de ce règlement comme s'il était récité au long.

ARTICLE 2 - CRÉATION DE LA RÉSERVE

La réserve financière est créée pour le financement des dépenses relativement à l'ouvrage de la vidange des fosses septiques. Les personnes assujetties au paiement de cette réserve sont les personnes touchées par cet ouvrage tel que définies par le règlement n° 342-2011 à l'article 3.

ARTICLE 3 - MONTANT PROJETÉ

La réserve financière est créée pour un montant maximum de 60 000 \$ afin d'effectuer la vidange des fosses septiques des propriétés touchées. Cette réserve financière est basée sur un coût de 47.3180 \$ pour la vidange des fosses septiques dépendamment qu'elle soit sélective ou complète.

ARTICLE 4 - MODE DE FINANCEMENT

Le mode de financement retenu pour cette réserve financière est une compensation de 47.3180 \$ annuellement pour une vidange sélective incluant transport et disposition.

Dans l'éventualité où la fosse nécessite une vidange complète, le propriétaire de l'immeuble en question sera facturé pour le différentiel de coût entre une vidange partielle (47.3180 \$) et une vidange complète (53,1499 \$).

Cette compensation fait partie intégrante du règlement de taxation adopté pour chaque exercice financier.

ARTICLE 5 - INTÉRÊTS

Les intérêts produits par le capital sont affectés à la réserve financière.

ARTICLE 6 - AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES

La Municipalité versera l'excédent des revenus sur les dépenses, à la fin de l'existence de la réserve financière, au fonds général.

ARTICLE 7 - DURÉE DE LA RÉSERVE

Cette réserve financière a une durée d'existence indéterminée.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

2016-01-24 Epursol : paiement de la facture no 0000054177 relatif à la vidange des fosses septiques

ATTENDU la résolution n° 13-10-549 octroyant un mandat à l'entreprise Epursol relatif à la vidange de fosses septiques pour les années 2014-2017;

ATTENDU le règlement n° 393-2015 relativement à la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds à la vidange des fosses septiques;

ATTENDU la réception de la facture n° 0000054177 relative à la vidange des fosses septiques ;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Maxime Pratte, et résolu d'acquitter la facture n° 0000054177 de l'entreprise *Epursol* au montant total de 42 813,90\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve financière – fosses septiques pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-01-25 Paiement de subventions relatif au Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2015

ATTENDU le règlement n° 377-2014 relativement à l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et en lanières patrimoniales pour l'année 2015 ;

ATTENDU le règlement n° 392-2015 relativement à la création d'une réserve financière afin d'affecter les fonds pour ce programme;

ATTENDU QUE cinq demandes de subventions ont été déposées et accordées pour l'année 2015;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Aline Trudel, et résolu de verser les subventions pour un total de 9414,12 \$ relatives au Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et en lanières patrimoniales pour l'année 2015 pour les propriétés suivantes : 1242, chemin du Fleuve, 1888, chemin du Fleuve, 62-64, rue Saint-Thomas et le 140-144, chemin Saint-Féréol et 18, rue Hôtel-de-Ville.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve financière – Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2015 pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-01-26 9274-5843 Québec Inc. : entente de partage de coût et quittance finale

ATTENDU le projet de développement résidentiel, formé de 10 lots projetés, planifié sur les lots 2 046 126 à 2 046 132 et 2 048 610, dont les plans ont été déposés, le 17 février 2014, par les représentants de l'entreprise 9274-5843 Québec Inc., promoteur et propriétaire desdits lots ;

ATTENDU les démarches entreprises et les coûts engagés par le promoteur dans l'élaboration dudit projet de développement ;

ATTENDU la problématique entourant la présence du cours d'eau Delvan ayant fait l'objet d'un déplacement en 2002 ;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'autoriser le maire, Raymond Larouche et directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer une entente de partage de coût et quittance finale avec l'entreprise 9274-5843 Québec Inc. relativement au projet de développement résidentiel litigieux sur les lots 2 046 126 à 2 046 132 et 2 048 610.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-01-27 Dunton Rainville avocats : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels

ATTENDU l'expertise de la firme *Dunton Rainville* dans les dossiers de la Municipalité;

ATTENDU la pertinence de se doter, annuellement, d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour différents dossiers;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Maxime Pratte, et résolu d'octroyer, pour l'année 2016, une banque de 75 heures à la firme *Dunton Rainville Avocats* pour un montant maximum de 15 000 \$ et ce, relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-01-28 Marceau Soucy Boudreau : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels

ATTENDU les besoins juridiques occasionnels en urbanisme et droit du travail dans différents dossiers municipaux;

ATTENDU la pertinence de se doter d'une banque d'heures d'honoraires professionnels;

ATTENDU l'expertise de la firme *Caza Marceau + Soucy Boudreau, avocats*;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Maxime Pratte, et résolu d'octroyer, pour l'année 2016, une banque de 75 heures à la firme *Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats* pour un montant maximum de 9 375 \$ relativement à des besoins en assistance juridique dans différents dossiers municipaux.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-01-29 La Compagnie Meloche Inc. : acceptation du décompte progressif n° 2 et recommandation de paiement pour les travaux exécutés jusqu'au 17 novembre 2015 relativement au pavage sur différents chemins de la Municipalité des Cèdres

ATTENDU les travaux exécutés jusqu'au 17 novembre 2015 relativement au pavage de différents chemins de la Municipalité des Cèdres;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif n° 2 en date du 2 décembre 2015 au montant de 43 786,81 \$ (taxes incluses) incluant 50 % de la retenue contractuelle de 10 %;

ATTENDU la recommandation de paiement de M. Jean-Paul Sauvé, ingénieur;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Maxime Pratte, et résolu de verser la somme de 43 786,81 \$ (taxes incluses) incluant 50 % de la retenue contractuelle de 10 % à *la Compagnie Meloche Inc.* représentant le décompte progressif n° 2.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles pour effectuer la dépense de 27 752,52 \$ au surplus accumulé; règlement d'emprunt n° 386-2015 au montant de 16 034,29 \$

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-01-30 Émondage et Abattage Dionne Inc. : paiement de la facture n° 4095 pour l'élagage d'arbres sur le chemin du Fleuve

ATTENDU la nécessité de procéder à l'élagage d'arbres en hauteur sur le chemin du Fleuve afin de permettre la circulation sécuritaire des véhicules lourds;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés par l'entreprise *Émondage et Abattage Dionne Inc.*;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'acquitter la facture n° 4095 au montant de 10 293,75 \$ (taxes en sus) de l'entreprise *Émondage et Abattage Dionne Inc.* pour l'élagage d'arbres sur le chemin du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-01-31 Équipements Lourds Papineau Inc. : paiement de la facture pour l'acquisition d'une pelle réversible « versoir basculant »

ATTENDU les besoins de se doter d'une pelle réversible afin d'augmenter l'efficacité des travaux de déneigement;

ATTENDU QUE cet équipement permet une plus grande polyvalence pour interchanger les équipements de déneigement sur les véhicules municipaux;

ATTENDU QUE l'équipement a été acquis auprès de l'entreprise *Équipements Lourds Papineau Inc.*;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Serge Clément, et résolu d'acquitter le montant de 13 858,20 \$ (taxes en sus) de l'entreprise *Équipements Lourds Papineau Inc.* pour l'acquisition d'une pelle réversible « versoir basculant ».

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de 3 ans pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-01-32 Vente du lot vacant 2 047 944 (chemin Saint-Féréol / rue Blanche)

ATTENDU QUE la Municipalité est favorable à la cession du lot 2 047 944;

ATTENDU la résolution n° 2015-05-168 mandatant la firme *Trudel, Montcalm et associés* pour l'évaluation du lot 2 047 944;

ATTENDU QUE la Municipalité a offert, en décembre dernier, aux citoyens dont la propriété est juxtaposée au lot vacant de soumettre une offre d'achat dans l'éventualité où l'acquisition du lot pourrait les intéresser;

ATTENDU l'offre reçue;

ATTENDU QUE l'offre respecte la valeur marchande du lot 2 047 944;

ATTENDU la promesse d'achat d'immeuble dûment signée par les acquéreurs le 24 décembre 2015;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Yves Daoust, et résolu :

QUE le Conseil accepte la vente du lot vacant 2 047 944 (chemin Saint-Féréol / rue Blanche) et ce, selon les conditions énoncées à la promesse d'achat d'immeuble dûment signée le 24 décembre 2015;

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer les documents afférents à la vente du lot 2 047 944 afin de conclure la transaction.

Adopté à l'unanimité

2016-01-33 Vente du lot vacant 2 045 759 (montée Ménard)

ATTENDU QU'une demande d'acquisition pour le lot vacant 2 045 759 a été déposée;

ATTENDU QUE la Municipalité est favorable à la cession dudit lot;

ATTENDU la résolution n° 2015-05-168 mandatant la firme *Trudel, Montcalm et associés* pour l'évaluation du lot 2 045 759;

ATTENDU QUE la Municipalité a offert, en décembre dernier, aux citoyens dont la propriété est juxtaposée au lot vacant de soumettre une offre d'achat dans l'éventualité où l'acquisition du lot pourrait les intéresser;

ATTENDU les offres reçues;

ATTENDU QUE l'offre retenue respecte la valeur marchande du lot 2 045 759;

ATTENDU la promesse d'achat d'immeuble dûment signée par les acquéreurs le 7 janvier 2016;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu :

QUE le Conseil accepte la vente du lot vacant 2 045 759 (montée Ménard) et ce, selon les conditions énoncées à la promesse d'achat d'immeuble dûment signée le 7 janvier 2016;

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer les documents afférents à la vente du lot 2 045 759 afin de conclure la transaction.

Adopté à l'unanimité

2016-01-34 Identification des signataires autorisés aux fins de l'acte de cession du lot numéro 2 048 420, soit le site du parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare

ATTENDU QU'en février 2014, la Ville de Saint-Lazare et la Municipalité de Les Cèdres ont convenu d'un accord dans le cadre de l'éventuelle annexion de la base de plein air des Cèdres au territoire de la Ville de Saint-Lazare. Ce lieu est maintenant désigné comme étant le parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare;

ATTENDU QUE le règlement numéro 925 de la Ville de Saint-Lazare, décrétant cette annexion, a été adopté le 11 mars 2014. Par la suite, ce règlement et l'accord précédemment mentionné ont été soumis au Ministre des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT) aux fins de leur approbation;

ATTENDU QUE le règlement numéro 925 et l'accord ont été approuvés par le Ministre le 10 décembre 2015. L'avis requis à la Gazette officielle du Québec a été publié le 9 janvier 2016. Cette date marque l'entrée en vigueur du règlement numéro 925;

ATTENDU QUE selon l'article 6 de l'accord intervenu, le transfert de l'immeuble sera concrétisé par la publication d'un acte notarié au registre foncier, une fois le règlement d'annexion préparé par la Ville Saint-Lazare approuvé par le MAMOT conformément à la loi. Aussi, tous les frais liés au transfert de propriété de l'immeuble sont à la charge de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust, et résolu :

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer l'acte de cession du lot numéro 2 048 420 (site du parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare).

Adopté à l'unanimité

2016-01-35 **Projet domiciliaire Haut-Chamberry
Acceptation finale de la phase 3B (pavage, bordures de béton sur une partie de la rue du Ruisseau – section sud) et cession des infrastructures**

ATTENDU la demande des promoteurs du projet de procéder à l'acceptation finale des travaux de la phase 3B ainsi qu'à la cession des infrastructures;

ATTENDU l'entente sur les travaux municipaux intervenue entre les parties;

ATTENDU QUE le rapport déposé en date du 11 décembre 2015 par le directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures, M. Jean-Paul Sauv , indique que l'ensemble des travaux pr vus   l'entente est compl t  en conformit  aux r gles de l'art   l'exception d'une d ficiency   l' gard d'une boite de vanne;

ATTENDU QUE la Municipalit  consent   ce que cette d ficiency soit corrig e lors des travaux de pavage de la phase 4B – lot 2;

ATTENDU QUE la firme d'ing nieur-conseil WSP, mandat e pour r aliser la surveillance des travaux, certifie que tous les travaux sont conformes aux normes en vigueur et aux r gles de l'art dictant ce type d'infrastructures;

ATTENDU QUE la firme WSP certifie que tous les travaux d ficients identifi s dans la phase du projet ont  t  corrig s,

ATTENDU QUE des plans tels que construits doivent  tre pr sent s   la fin de chacune des phases du projet par le promoteur;

Il est propos  par Maxime Pratte, appuy  par Yves Daoust, et r solu de proc der   l'acceptation finale des travaux municipaux de la phase 3B du projet domiciliaire Haut-Chamberry et ce, conditionnellement   la production d'un plan tel que construit global du d veloppement sous format PDF et DWG.

Adopt    l'unanimit 

2016-01-36 **Projet domiciliaire Haut-Chamberry
Fran ois Leroux, notaire : mandat pour la pr paration des documents relatifs   la cession des infrastructures et emprises municipales de la phase 3B (pavage et bordures de b ton sur une partie de la rue du Ruisseau – section sud)**

ATTENDU l'acceptation finale des travaux et la cession des infrastructures de la phase 3B du projet domiciliaire Haut-Chamberry ;

Il est propos  par Aline Trudel, appuy  par Yves Daoust, et r solu de mandater le notaire, Me Fran ois Leroux, pour la pr paration des documents relativement   la cession des infrastructures et emprises municipales de la phase 3B du projet domiciliaire Haut-Chamberry ;

QUE le maire, M. Raymond Larouche et le directeur g n ral, M. Jimmy Poulin, sont autoris s   signer tout document aff rent   la cession ;

QUE les honoraires professionnels du notaire concernant la cession et ainsi que les taxes municipales et scolaires sont aux frais du promoteur.

Adopt    l'unanimit 

2016-01-37 **Projet domiciliaire Haut-Chamberry
Acceptation provisoire de la phase 4A (bordures et pavage sur le tronçon nord de la rue Champlain)**

ATTENDU la résolution n° 2014-12-632 acceptant provisoirement les travaux d'infrastructures d'égout et d'aqueduc et structure de chemins des rues Champlain et Chamberry de de la phase 4A;

ATTENDU la demande des promoteurs du projet domiciliaire Haut-Chamberry de procéder à l'acceptation provisoire des travaux de la phase 4A (bordures et pavage sur le tronçon nord de la rue Champlain);

ATTENDU l'entente sur les travaux municipaux intervenue entre les parties

ATTENDU QUE la demande pour la phase 4A est conforme à l'entente relative à des travaux municipaux entre la Municipalité;

ATTENDU l'inspection des lieux réalisée le 18 novembre dernier et le rapport déposé en date du 11 décembre 2015 par le directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures, M. Jean-Paul Sauvé, attestant de la conformité des travaux de la phase 4A et ce, conditionnellement à la préparation et la présentation d'un rapport diagnostiquant la cause du nombre de fissures observées et dictant les conséquences de celles-ci en fonction de la durée de vie de ces structures ;

ATTENDU le certificat de l'acceptation provisoire effectuée par la firme d'ingénierie WSP en date du 18 novembre 2015;

ATTENU QUE la majorité des correctifs identifiés à la liste des déficiences en date du 18 novembre 2015 ont été corrigés;

ATTENDU QUE la demande pour la phase 4A est conforme à l'entente;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Maxime Pratte, et résolu de procéder à l'acceptation provisoire des travaux de la phase 4A (bordures et pavage sur le tronçon nord de la rue Champlain) du projet domiciliaire Haut-Chamberry.

Adopté à l'unanimité

2016-01-38 **Projet domiciliaire Haut-Chamberry
Acceptation provisoire de la phase 4B – lot 2 (travaux d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de fondation de rue sur la rue du Ruisseau (section nord-est)**

ATTENDU la demande des promoteurs du projet domiciliaire Haut-Chamberry de procéder à l'acceptation provisoire des travaux de la phase 4B – lot 2;

ATTENDU l'entente sur les travaux municipaux intervenue entre les parties;

ATTENDU QUE la demande pour la phase 4B – lot 2 est conforme à l'entente relative à des travaux municipaux entre la Municipalité;

ATTENDU l'inspection des lieux réalisée le 18 novembre dernier et le rapport déposé en date du 11 décembre 2015 par le directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures, M. Jean-Paul Sauvé, attestant de la conformité des travaux de la phase 4B – lot 2 et ce, conditionnellement à la réception des résultats des essais d'étanchéité, l'inspection caméra, l'essai d'ovalisation incluant la preuve d'étalonnage du profilo-mètre, l'essai de conductivité du fil localisateur ainsi qu'un cartable contenant une copie des dessins d'atelier visés et les plans tels que construits du secteur concerné;

ATTENDU le certificat de l'acceptation provisoire effectuée par la firme d'ingénierie *WSP* du 18 novembre 2015;

ATTENDU QUE la demande pour la phase 4B – lot 2 est conforme à l'entente;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Maxime Pratte, et résolu de procéder à l'acceptation provisoire des travaux de la phase 4B – lot 2 (travaux d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de fondation de rue sur la rue du Ruisseau (section nord-est) du projet domiciliaire Haut-Chamberry.

Adopté à l'unanimité

2016-01-39

Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructure

Prolongement du contrat de service pour la fourniture du personnel pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux et de l'alimentation d'eau potable 2011-2016

ATTENDU QUE le contrat pour la fourniture du personnel pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux et de l'alimentation d'eau potable se termine en février 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se doter de temps supplémentaires afin de coordonner le transfert d'informations s'il advenait un changement de l'exploitant;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Aline Trudel, et résolu de prolonger le contrat pour la fourniture du personnel pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux à la firme *Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructures* jusqu'au 31 mars 2016 selon les termes et conditions du contrat actuellement en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-01-40 Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructure
Offre de services pour l'évaluation du niveau d'accumulation des boues dans les étangs aérés

ATTENDU l'exigence du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de faire évaluer annuellement le niveau d'accumulation des boues dans les étangs aérés;

ATTENDU l'offre de services professionnels de la firme *Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructure* (Proposition QP-7205);

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'aménagement du territoire et des infrastructures;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Yves Daoust, et résolu de de mandater la firme *Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructures* (proposition QP-7205) pour l'évaluation du niveau d'accumulation des boues dans les étangs aérés et ce, au coût de 3 133 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-01-41 Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructure
Abrogation de la résolution n° 2015-07-272 : mandat pour la préparation des plans et devis pour un système de déphosphatation des étangs aérés

ATTENDU la demande d'autorisation déposée en 2012 au *ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs* (MDDEFP) relativement à l'installation d'un rideau séparateur aux étangs aérés;

ATTENDU l'exigence du MDDEFP d'ajouter, au préalable, un système de déphosphatation aux étangs;

ATTENDU la résolution n° 2015-07-272 octroyant un mandat à la firme *Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructures* pour la préparation des plans et devis pour un système de déphosphatation des étangs aérés;

ATTENDU QUE le *ministère du Développement Durable, de l'Environnement, et Lutte contre les changements climatiques* (anciennement le MDDEFP) a transmis de nouvelles exigences de rejet;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Aline Trudel, et résolu de procéder à l'abrogation de la résolution n° 2015-07-272 octroyant un mandat à la firme *Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructures* pour la préparation des plans et devis pour un système de déphosphatation des étangs aérés.

Adopté à l'unanimité

2016-01-42 Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructure
Révision du mandat de préparation et de suivi du plan d'action relatif à la gestion des eaux de ruissellement

ATTENDU la résolution n° 14-04-171 mandatant la firme *Amec Environnement & Infrastructure* pour l'élaboration d'un plan d'actions sur la gestion des eaux de ruissellement;

ATTENDU QUE suite à une rencontre entre le *ministère du Développement Durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDELCC)*, la Municipalité et la firme *Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructure* le 18 novembre 2015, le MDDELCC a demandé qu'un plan d'action détaillant les travaux requis dans leur globalité sur le réseau et au niveau des étangs lui soit soumis;

ATTENDU l'offre de services professionnels de la firme *Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructure* (Proposition QP-7337);

ATTENDU les recommandations du directeur du Service de l'aménagement du territoire et des infrastructures;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Maxime Pratte, et résolu de mandater la firme *Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructures* (proposition QP-7337) pour la révision du mandat de préparation et de suivi du plan d'action relatif à la gestion des eaux de ruissellement pour une enveloppe budgétaire approximative de 7 500 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-01-43 Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructure
Usine d'épuration des eaux usées : fermeture du dossier de demande de certificat d'autorisation pour le rideau flottant auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques

ATTENDU la demande d'autorisation déposée en 2012 auprès du *ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)* relativement à l'installation d'un rideau séparateur aux étangs aérés;

ATTENDU QUE le *ministère du Développement Durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDLCC)* a transmis de nouvelles exigences de rejet relativement au système de déphosphatation ainsi que le dépôt d'un plan d'action détaillant les travaux requis dans leur globalité sur le réseau et au niveau des étangs;

ATTENDU QUE les nouvelles normes de rejets engendrent des travaux majeurs dont l'agrandissement des étangs et conséquemment, l'installation de rideaux n'est plus une solution préconisée;

ATTENDU le mandat octroyé à la firme *Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructures* (proposition QP-7337) pour la révision du mandat de préparation et de suivi du plan d'action relatif à la gestion des eaux de ruissellement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'autoriser la firme *Amec Foster Wheeler Environnement & Infrastructures* d'entreprendre les démarches auprès du *MDDELCC* afin de procéder à la fermeture du dossier relativement à la demande d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'un rideau séparateur aux étangs aérés.

Adopté à l'unanimité

2016-01-44 Modification de la Politique de reconnaissance des organismes

ATTENDU les nouvelles reconnaissances d'organisme ;

ATTENDU l'intérêt de procéder à la mise à jour de la tarification des locaux ;

ATTENDU la recommandation du Comité des loisirs et de la Culture ;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Aline Trudel, et résolu d'autoriser la modification de la Politique de reconnaissance des organismes afin d'intégrer les nouveaux organismes reconnus et de procéder à la mise à jour de la tarification des locaux.

Adopté à l'unanimité

2016-01-45 Modification de la Politique de soutien à l'intégration des enfants vivant avec une déficience intellectuelle ou physique au programme de camp de jour

ATTENDU les obligations prévues par la Charte des droits et liberté ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier l'article 6 « Contributions financières » de la Politique de soutien à l'intégration des enfants vivant avec une déficience intellectuelle ou physique au programme de camp de jour ;

Il est proposé par Thérèse Lemelin, appuyé par Aline Trudel, et résolu d'autoriser la modification de la Politique de soutien à l'intégration des enfants vivant avec une déficience intellectuelle ou physique au programme de camp de jour afin d'ajuster la contribution financière de la Municipalité relativement au frais d'inscription.

Adopté à l'unanimité

2016-01-46 Modification du Programme d'aide financière pour parents de nouveau-nés

ATTENDU la pertinence de mettre à jour le Programme d'aide financière pour parents de nouveau-nés ;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Maxime Pratte, et résolu d'autoriser la modification du Programme d'aide financière pour parents de nouveau-nés afin de mettre à jour le libellé du but du programme.

Adopté à l'unanimité

2016-01-47 Infografilm : acquisition de 6 chapiteaux 10' x 10'

ATTENDU la pertinence d'acquérir 6 chapiteaux lettrés de dimension 10' x 10' pour les événements organisés par le Service des loisirs;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu de mandater l'entreprise *Infografilm* pour l'acquisition de 6 chapiteaux lettrés de dimension 10' x 10' au coût de 990 \$ chacun (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de 3 ans pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2016-01-48 Surveillant de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier)
Embauche de Steven Desrochers**

ATTENDU la résolution n° 2015-11-442 permettant l'appel de candidatures pour le poste de surveillants aux patinoires des parcs Daviau et Fleuve;

ATTENDU les entrevues effectuées les 22 et 23 décembre 2015 et la recommandation du directeur général;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Maxime Pratte, et résolu d'embaucher M. Steven Desrochers à titre de surveillant de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) et ce, au salaire minimum prescrit par la loi.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2016-01-49 Surveillant de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier)
Embauche de Nicolas LeBeau**

ATTENDU la résolution n° 2015-11-442 permettant l'appel de candidatures pour le poste de surveillants aux patinoires des parcs Daviau et Fleuve;

ATTENDU les entrevues effectuées les 22 et 23 décembre 2015 et la recommandation du directeur général;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Maxime Pratte, et résolu d'embaucher M. Nicolas LeBeau à titre de surveillant de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) et ce, au salaire minimum prescrit par la loi.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2016-01-50 Surveillant de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier)
Embauche de David Zawisla à titre de substitut**

ATTENDU la résolution n° 2015-11-442 permettant l'appel de candidatures pour le poste de surveillants aux patinoires des parcs Daviau et Fleuve;

ATTENDU les entrevues effectuées les 22 et 23 décembre 2015 et la recommandation du directeur général;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Maxime Pratte, et résolu d'embaucher M. David Zawisla à titre de surveillant substitut de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) et ce, au salaire minimum prescrit par la loi.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-01-51 Augmentation des heures du préventionniste au Service de sécurité incendie

ATTENDU les besoins grandissants en prévention incendie;

ATTENDU QUE la préventionniste au Service de sécurité incendie travaille actuellement 8 heures par semaine;

ATTENDU la recommandation du Comité du Service de sécurité incendie lors de la réunion du 16 décembre dernier;

Il est proposé par Serge Clément, appuyé par Yves Daoust, et résolu d'augmenter les heures de travail de Mme Véronique Bourret, préventionniste, à 21 heures semaine et ce, conditionnellement à ce que les heures de travail comprennent la couverture à titre de Premier Répondant en période de jour;

QUE Mme Véronique soit rémunérée sur une base hebdomadaire;

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer une entente avec le Syndicat des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

Début de la période de question : 20h58

Fin de la période de question : 21h16

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2016-01-52 Levée de la séance

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Serge Clément, et résolu que la présente séance soit levée à 21h25.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier